



Monsieur Jean d'HAUSSONVILLE  
Ambassadeur de France  
Le Roc Fleuri  
1 rue du TÉNAO  
98000 Monaco

Monaco le 10 mai 2024

**Monsieur l'Ambassadeur,**

Par la présente, la direction de l'Union des Syndicats de Monaco souhaite exprimer sa protestation la plus ferme liée à la décision de justice prononcée par le tribunal de Lille à l'encontre de Jean-Paul DELESCAUT, Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT du Nord, condamné à un an d'emprisonnement avec sursis pour « apologie du terrorisme », à la suite d'un tract de la CGT appelant à une manifestation pour un cessez-le-feu immédiat en Palestine et dans la Bande de GAZA.

C'est une attente insupportable à la liberté d'expression et une honteuse criminalisation du mouvement syndical de classe en France et du combat pour la Paix.

Avec la Fédération Syndicale Mondiale, la Direction de l'Union des Syndicats de Monaco vous demande d'intervenir auprès des autorités Françaises afin que toutes les charges contre Jean-Paul DELESCAUT soient annulées immédiatement et que le droit d'expression et la liberté syndicale soient respectés en France !

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, **Monsieur l'Ambassadeur**, l'expression de nos sincères salutations.

*Bien sincèrement*

P/Le Comité Fédéral  
Le Secrétaire Général,

Olivier CARDOT

**Copie** : Union Départementale CGT du Nord